

Image not found or type unknown



Puis je mettre mon géniteur au tribunal

Par **Leaaa**, le 17/01/2023 à 20:33

J'ai 20 ans, mon géniteur n'a jamais été présent alors que test adn fait et positif. Puis je le mettre au tribunal afin de lui réclamer des dédommagements et comment faire ?
les conditions générales d'utilisation du site indiquent que le smessages doivent comporter des formules de politesse !!!

Par **amajuris**, le 17/01/2023 à 20:56

bonjour,
seule une analyse biologique ordonnée par un tribunal est recevable.
vous pouvez exercer une action en recherche de paternité, selon le lien ci-dessous:
[action en recherche de paternité](#)
salutations